

mise en ligne le 08.10.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 058-2024

L'an deux mille vingt quatre le 8 octobre

OBJET : ACCEPTATION DES VERSEMENTS DE SPONSORING AU PROFIT DE L'ACQUISITION D'UN MINIBUS ELECTRIQUE

La Communauté de communes a souhaité faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service sport intercommunal de type MINIBUS ELECTRIQUE, pour un montant de 38 000 €.

L'entreprise TEYSSIER a souhaité participer à l'acquisition de ce véhicule au travers d'un sponsoring d'un montant de 3 000 €

Aussi

CONSIDERANT l'acquisition d'un minibus électrique pour le Service Sport intercommunal

CONSIDERANT le versement de don effectué par l'entreprise tel que cité ci-dessus

CONSIDERANT la délibération n°037-2022, portant délégation du Conseil Communautaire au président pour procéder à l'acceptation des dons

Monsieur le Président

DECIDE

D'accepter le versement de don effectué par l'entreprise TEYSSIER pour un montant global de 3 000 €.

D'inscrire les sommes versées au budget principal au compte 10251 en M57 développée.

Jean-François PERILHOU
Président,

